



**PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL DU MARDI 14 MARS 2017**

A 18h30 à la salle du conseil de la commune de Blendecques

L'an deux mil dix-sept, le quatorze mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle du conseil de la commune de Blendecques, à la suite des convocations adressées à domicile le 07 mars ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous les délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents

Monsieur Christian DENIS, président
Monsieur Jean-Michel BOUHIN, membre délégué,
Messieurs Mathieu PRUVOST, Daniel DESCHODT, Vice-Présidents
Messieurs Rachid BEN AMOR, Alain MASSEZ, Michel PREVOST, Bertrand PRUVOST, José BOUFFART, Julien DELANNOY, André BAES, Jacques DRIEUX, délégués titulaires,
Mesdames Marie-Françoise CARON, Annick SAGNIEZ, déléguées suppléantes.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant

Monsieur Alain MEQUIGNON, vice-président représenté par Madame Marie-Françoise CARON, déléguée suppléante,
Monsieur Dominique MARQUIS, délégué titulaire représenté par Madame Annick SAGNIEZ déléguée suppléante.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

/

Absents excusés

Messieurs, Bertrand PETIT, Thierry CAZIN, Marc BRUGGEMAN, Jean-Luc HOCHART, Madame Daisy COUSIN.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant jusqu'à la délibération 2017-23, était de : 14

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à compter de la délibération 2017-24, était de : 13

Le nombre de délégués suppléants siégeant était de 2.

Le Comité syndical est accueilli par M. BEN AMOR, qui souhaite la bienvenue à tous et souhaite réussite aux projets du SmageAa.

M. DENIS remercie la commune de Blendecques pour son accueil, et ajoute que la lutte contre les inondations à Blendecques est une des priorités du SmageAa depuis 2002.

Après avoir constaté que le quorum est atteint M. DENIS soumet une question supplémentaire aux élus, la délibération 2017-26. Celle-ci est acceptée et ajoutée à l'ordre du jour.

M. DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 10 février 2017 voté à l'unanimité et, le comité syndical nomme M. DESCHODT secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2017-13 : Installation des délégués de l'USAN

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le Comité syndical installe les délégués dans leur fonction.

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
USAN	
Monsieur Jacques DRIEUX Monsieur André BAES	Monsieur Christian DELASSUS Madame Sandrine KEIGNAERT

Délibération 2017-14 : Nouveaux locaux – décision de principe

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa envisage de changer de locaux. L'équipe technique s'étant étoffée, les locaux actuels deviennent trop étroits.

Le SmageAa s'est donc rapproché de la CCPL qui envisage d'acquérir la Maison du Papier et pourrait donc installer ses locaux administratifs à l'étage de la Maison du Papier y compris avec une salle de réunion pour une vingtaine de personnes. L'équipe rivière aurait à sa disposition un atelier étendu au rez-de-chaussée et un bâtiment de type préau fermé à bâtir.

Cette installation dans des locaux plus vastes aurait une incidence au budget de fonctionnement de l'ordre de 10 000 €/an.

M. DENIS informe les élus que la CCPL a délibéré dans ce sens le 06 mars dernier. Le PNR propriétaire actuel de la Maison du Papier délibèrera le 24 mars prochain.

M. DELANNOY demande des informations sur le bail actuel du SmageAa dans les locaux de la poudrerie.

Mme BOUTEL répond que le bail s'achève en avril de cette année, et que des négociations seront entreprises avec la commune d'Esquerdes.

Sous réserve de la finalisation de la démarche d'acquisition engagée entre la CCPL et le PNR, le comité syndical accepte à l'unanimité :

- le principe du déménagement des locaux du SmageAa à la Maison du Papier,
- d'autoriser le président à poursuivre les négociations avec la CCPL en tant que futur propriétaire,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au BP 2017 et suivants.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Délibération 2017-15 : Reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau – Pisciculture d'Assinghem à Wavrans-sur-l'Aa – délégation de maîtrise d'ouvrage

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Suite à l'étude conception, le comité de pilotage propose un scénario d'aménagement de la pisciculture afin de restaurer le site.

Certains éléments de l'ancienne pisciculture seront conservés pour maintenir une trace de l'ancienne activité.

Le cout des travaux est estimé à 347 757 € TTC, pouvant être financés à 100% (Agence de l'Eau et Conseil Régional des Hauts de France)

Afin de poursuivre l'opération, il est nécessaire de conventionner, avec le propriétaire de l'ouvrage, la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux au SmageAa.

M. MASSEZ demande si ce projet fait partie de ceux financés par la taxe GEMAPI.

A.BOUTEL lui répond que ce projet entre dans la compétence GEMAPI mais n'est pas financé par la taxe.

M. MASSEZ demande pourquoi le projet prévoit de conserver les bassins et les traces de l'exploitation.

M. BRACQ explique que des espèces végétales patrimoniales à caractère rare à assez rare ont été découvertes sur les bassins. Les laisser sur le site est la solution la plus simple. Aussi, le propriétaire a conscience que le site fait partie du patrimoine culturel et naturel et pourrait intéresser des scolaires par exemple.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le président à :

- signer la convention avec le propriétaire du site,
- inscrire les dépenses aux budgets 2017 et 2018,
- demander les subventions correspondantes,
- engager les dépenses liées aux travaux.

Délibération 2017-16 : Reconquête de l'espace de liberté du cours d'eau – Etangs Taffin à Ouve-Wirquin – délégation de maîtrise d'ouvrage

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

La présente délibération porte sur le site des anciens enclos de pêche de Ouve-Wirquin que possèdent M. et Mme TAFFIN.

Pour ce site, la solution proposée par le SmageAa et le comité de pilotage suite aux avant projets comprend les opérations suivantes :

- La remise à l'état naturel des étangs amonts avec la création d'une noue permettant un meilleur ressuyage du site,
- La transformation en pâture-verger des étangs avals,
- La remise à l'état naturel des berges au niveau de l'ancien vivier.

Le coût des travaux est estimé à 126 114 €TTC. L'opération serait intégralement financée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie (à hauteur de 50%) et par le Conseil Régional des Hauts de France (à hauteur de 50%).

M. PREVOST demande s'il est prévu la possibilité pour les propriétaires de développer une activité économique.

M. BRACQ répond que la volonté sur ce projet a été de créer une zone humide de fond de vallée et non une activité économique.

M. MASSEZ interroge sur les subventions.

M. BRACQ répond que les accords sont des accords de principe. Les dossiers de demande de subvention seront proposés aux financeurs après la consultation du marché de travaux.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le président à :

- signer la convention avec le propriétaire du site,
- inscrire les dépenses aux budgets 2017 et 2018,
- demander les subventions correspondantes,
- engager les dépenses liées aux travaux.

Délibération 2017-17 : Rétablissement de la continuité écologique – Moulin Suzette à Merck-St-Liévin – acquisition d'une parcelle nécessaire aux travaux

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa porte le projet d'aménagement du Moulin Suzette à Merck-Saint-Liévin dans le cadre du programme de restauration de la continuité écologique de l'Aa.

Afin de pouvoir réaliser ces travaux il est nécessaire d'acquérir une partie de la pâture située en amont du Moulin Suzette. Le montant proposé est de 252 €.

A cette somme doit être ajouté la prime d'éviction de l'exploitant qui est de 7 011 €/ha soit 245,38 €.

Mme CARON ajoute qu'il était temps car les travaux limiteront les débordements dans la commune, d'autant plus que la commune a dû faire face à une expertise d'assurance dernièrement.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical autorise le président à :

- Inscrire les dépenses au budget 2017,
- Signer les actes nécessaires à l'acquisition,
- Signer les pièces nécessaires au paiement de la prime d'éviction.

Délibération 2017-18 : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

M. DESCHODT donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa reconduira son action de soutien aux GDON présents sur son territoire pour l'année 2017 sous forme de subventions plafonnées à hauteur de 4100 €.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical accepte la constitution de ce fonds dédié à la lutte contre le rat musqué.

PREVENTION DES INONDATION

Délibération 2017-19 : Ralentissement des écoulements – plan de gestion des ouvrages existants – recrutement d'un stagiaire

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il est proposé de confier à un stagiaire :

- L'actualisation de l'inventaire des ouvrages de rétention,
- La définition de l'état général et du mode de gestion des ouvrages,
- La détermination des principales caractéristiques hydrauliques des ouvrages (bassin versant collecté, débit de pointe...).

Suite à ce travail, les premières orientations du plan de gestion pourront être données.

La durée du stage est estimée entre 4 et 6 mois et vise un public de Bac +3 de formation dans le domaine de l'eau.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical accepte l'accueil d'un stagiaire rémunéré.

Délibération 2017-20 : Mobilisation du champ d'expansion des crues – accompagnement de projets de valorisation écologique

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa propose d'accompagner techniquement et financièrement des projets des particuliers visant la valorisation écologique des milieux.

Ces projets doivent être localisés sur du foncier n'appartenant pas au SmageAa mais soumis en totalité ou en partie au zonage de servitude de rétention temporaire des eaux (SRTE) du périmètre des CIC.

Les projets présentés devront offrir une plus-value environnementale, sans nuire au bon fonctionnement hydraulique des CIC et devront respecter la réglementation en vigueur.

Selon le type de projet, l'accompagnement du SmageAa pourra prendre plusieurs formes :

- financement d'opération (débroussaillage, défrichage...)
- financement de fournitures (ex : plants forestiers, clôtures, ...).

Il convient de prévoir une enveloppe annuelle de 4 000 € pour répondre à toute sollicitation qui s'avèrerait compatible avec les divers principes évoqués précédemment.

Un coût plafond de 2 000 € sera appliqué par projet.

M. MASSEZ demande qui assurera le suivi et l'entretien ?

M. PRETRE répond que les privés s'en chargeront.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical accepte :

- d'accompagner après avis technique les projets des particuliers ayant une plus-value écologique, situés dans l'emprise des CIC ou permettant de mettre en place les mesures compensatoires du programme des CIC,
- de créer un fonds d'intervention dédié à ce type de projets,
- de solliciter des partenariats techniques et/ou financiers en complément de ceux fournis par le SmageAa pour accompagner ces projets,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération,
- d'inscrire au budget et engager les dépenses nécessaires à la mise en œuvre de cet accompagnement,

AMELIORATION ET TRANSMISSION DES CONNAISSANCES

Délibération 2017-21 : Sensibilisation aux enjeux du SAGE – animations pédagogiques de groupe

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il est envisagé que le SmageAa reprenne l'accueil de groupe à la Maison du Papier. Le site ne serait plus ouvert au public, mais uniquement aux groupes sur réservation. Les animations proposées se baseraient dans un premier temps sur les animations actuelles de la Maison du Papier. Elles pourraient rapidement être complétées par une offre "SAGE" plus étoffée.

En se limitant à l'accueil de groupe, le projet se concentre sur la vocation pédagogique. Il ne comprend aucune valorisation touristique du site. Pas d'ouverture au public, pas de boutique ...

Le reste à financer pour équilibrer cette mission est de l'ordre de 25 000 €/an. Cela nécessite une augmentation en conséquence des contributions des collectivités adhérentes.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide :

Sous réserve de la finalisation de la démarche d'acquisition engagée entre la CCPL et le PNR et de transfert de personnel engagée entre le SmageAa et le PNR,

- De reconnaître d'intérêt intercommunautaire la sensibilisation aux enjeux du SAGE par des animations pédagogiques pérennes,

- D'autoriser le président à poursuivre les négociations avec le PNR vis-à-vis du transfert de personnel, et de l'accompagnement en ingénierie de la pédagogie à l'environnement,
- D'inscrire les dépenses correspondantes au BP 2017 et suivants.

M. MASSEZ demande si cette nouvelle mission entrera dans le cadre du PAPI et de la GEMAPI.

Mme BOUTEL répond que dans la GEMAPI non, et que cela vient en complément des actions pédagogiques inscrites au PAPI.

M. DESCHODT demande si les tarifs sont déterminés et M. PREVOST demande si les communes du territoire du SmageAa auront un tarif préférentiel.

M. DRIEUX demande si une information aux communes sera faite.

M. DENIS répond que les tarifs ne sont pas pour l'instant arrêtés et qu'une campagne de communication sera faite une fois le projet défini dans son ensemble. L'information circulera également sur le site web du SmageAa et sa page Facebook.

Délibération 2017-22 : Qualité de l'eau du marais – lancement de l'opération – plan de financement

M. BOUHIN donne lecture du projet de délibération.

La connaissance de la qualité des eaux du marais audomarois est un enjeu important aux vues de sa richesse et des pressions qui s'y exercent.

L'acquisition d'une connaissance fiable et exhaustive de la qualité du marais est une démarche d'intérêt intercommunautaire qui rentre dans les compétences du SmageAa.

C'est un projet complexe et qui ne s'envisage que sur le long terme.

Il est proposé de s'axer dans un premier temps sur la partie acquisition de données qui est un prérequis à toute autre étude.

Il est décidé de réaliser pour commencer un marché d'acquisition strict, l'interprétation étant vue de manière indépendante et dans un second temps.

Le marché sera passé sous la forme d'un accord cadre à bons de commande avec un maximum de 75 000 €HT sur 3 ans.

Les objectifs à long terme sont:

- la définition d'un « état zéro » de connaissance
- de disposer d'éléments concrets de réponse.
- de mettre en place un dispositif de surveillance à long-terme de la qualité du marais
- de pouvoir se servir de cette connaissance comme un outil d'aide aux orientations d'aménagement futur.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide de :

- ▶ lancer cette étude et à engager les dépenses afférentes,
- ▶ faire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et tout autre financeur,
- ▶ signer les pièces afférentes à l'opération,
- ▶ autoriser le Président à inscrire et engager les dépenses prévues au Budget Primitif 2017 et suivants.

PERSONNEL

Délibération 2017-23 : Avancement - Ratio promus / promouvables

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical fixe les taux de promotion suivants pour la procédure d'avancement de grade au SmageAa comme suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio en %	Nombre de nominations possibles
Technicien principal 2 ^{ème} classe	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100 %	1
Attaché	Attaché principal	100 %	1

FINANCES

Délibération 2017-24 : Compte administratif 2016 – Compte de gestion – Affectation du résultat

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Résultat de clôture :

SECTIONS	Résultat de clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	862 090,31	40 000	- 285 413,63	576 676,68
fonctionnement	85 834,79	45 834,79	- 43 987,36	+ 1 847,43

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical décide d'affecter l'excédent de fonctionnement en section d'investissement au compte 1068 pour : 1 847,43

M.DENIS se retire lors du vote. A son retour M.PRUVOST 1er vice-président lui adresse au nom des délégués ses félicitations pour la bonne gestion du syndicat.

M.DENIS remercie M.PRUVOST, les membres du bureau, les délégués du SmageAa ainsi que le personnel.

Délibération 2017-25 : budget primitif 2017

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Elaboré sur la base du DOB, y compris avec la nouvelle mission d'animations pédagogiques, le projet de budget soumis à votre approbation fait apparaître :

- ▶ un montant de dépenses de fonctionnement de 1 490 844 €
- ▶ un montant de dépenses d'investissement de 3 838 985,82 €

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical approuve le budget primitif 2017.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2017-26 : Evolution des statuts – expertise juridique – réponse à l'appel à projet de l'Agence de l'Eau

Au 1^{er} janvier 2018, toutes les intercommunalités adhérentes au SmageAa auront la nouvelle compétence obligatoire "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (GEMAPI).

Si les termes de cette compétence sont déjà exercés par notre syndicat sur la notion d'intérêt intercommunautaire, bon nombre de questions subsistent :

- Que contiennent concrètement les missions définies aux 1^o, 2^o, 5^o et 8^o du I de l'article L211-7 du Code de l'environnement qui délimitent la GEMAPI ?
- Qu'est-ce qu'elles ne contiennent pas ?
- Parmi celles-ci lesquelles sont exercées sur le territoire, à quelle(s) échelle(s) ? Lesquelles ne sont pas encore exercées ?

- Quelle adéquation des moyens du SmageAa avec l'exercice de ses compétences statutaires, actuelles et futures ?
- Quelle solution en cas de superposition de compétence ?

En déposant un projet dans le cadre de l'appel à projet de l'Agence de l'Eau, le SmageAa pourrait bénéficier d'une aide administrative et juridique afin d'adapter ses statuts aux nouvelles compétences des collectivités adhérentes et à leur nouvelle organisation territoriale. Une réflexion sur la pertinence de la transformation du SmageAa en EPAGE, Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux, pourrait y être associée. Des actions de communication pourraient également être engagées afin de faire connaître les compétences du SmageAa une fois les statuts révisés.

Enfin, une convention avec le SYMVAHEM pourrait être proposée pour mutualiser cette étude sur les deux bassins versants.

Plan de financement prévisionnel :

	2017	2018	Total (en € HT)	
Expertise juridique (70 % AEAP)	20 000		20 000	
Communication (50 % AEAP)		8 000	8 000	
Budget prévisionnel (en € TTC)	20 000	8 000	28 000	
Répartition (en € TTC)	SmageAa	6 000	4 000	10 000
	AEAP	14 000	4 000	18 000

Après délibération et à l'unanimité le comité syndical accepte :

- ▶ De déposer auprès de l'Agence de l'eau un projet d'appui administratif et juridique pour l'adaptation des statuts du SmageAa assorti d'un volet "communication",
- ▶ Si le projet est retenu, à lancer les opérations et à engager les dépenses afférentes,
- ▶ De signer les pièces afférentes à l'opération,
- ▶ D'inscrire et engager les dépenses prévues au Budget Primitif 2017 et suivants.

La séance prend fin à 20h40. M. DENIS remercie encore chaque élu pour sa présence et invite l'assistance au verre de l'amitié offert par la commune de Blendecques.

Le président,
Christian DENIS

